

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2024
Délibération n°2

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à 19h30, le Conseil Municipal
convoqué le treize décembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard ; KIRKYACHARIAN Luc ; SEMIOND Philippe ; BARONNAT Bernard ; COQUILLAT Catherine ; ALPHAND Thierry ; VIESSANT Céline ; JEANNE Virginie ; MOUGIN Rémi ; VERNET Laurent ; ALDEBERT Gérard ;

Absents :

Procurations : HERMITTE Jean-Pierre à MOREAU Gaëlle ; ADISSON Frank à BARONNAT Bernard ; MOSSO Véronique à VERNET Laurent ; PRAT Christelle à KIRKYACHARIAN Luc ; GIRAUD Matthieu à COQUILLAT Catherine

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE DE L'EAU

La décision modificative n°2 du budget annexe de l'eau, porte sur les mouvements comptables suivants :

	Dépenses		Recettes	
Fonctionnement	042-681	6 184,84	042-781	6 184,84
	023	3 989,00	042-777	3 989,00
Total Fonctionnement		10 173,84		10 173,84
	Dépenses		Recettes	
Investissement	040-28138	783,00	040-28157	783,00
	040-28154	5 401,84	040-28158	5 401,84
	040-139111	923,00		
	040-13912	2 810,00	021	3 989,00
	040-13913	256,00		
Total Investissement		10 173,84		10 173,84
Total Général		20 347,68		20 347,68

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

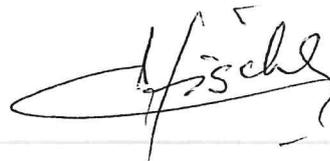
- **Accepte** la décision modificative n°2 sur le budget annexe de l'eau ;
- **Autorise** madame le Maire à procéder au virement de crédits prévu par la présente décision modificative ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER



Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales